

# Domaine Public

1 8 3 0

Edition PDF  
du 29 juin 2009

Les articles mis en ligne  
depuis DP 1829  
du 22 juin 2009

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un  
point de vue de  
gauche, réformiste  
et indépendant.

En continu, avec  
liens et réactions, sur  
**domainepublic.ch**

---

## Dans ce numéro

**Filtrer les petits partis, une proposition incongrue**  
Pour une élection du Conseil national respectueuse de  
la diversité des opinions politiques (André Gavillet)

**Réfléchir avant de légiférer**  
Même protégée par la lourdeur de sa procédure  
législative, la Suisse n'est pas à l'abri de  
l'opportunisme des politiciens (Jean-Daniel Delley)

**Toujours la même chanson conjoncturelle**  
Entre le frein à l'endettement et la relance de  
l'économie, le Conseil fédéral n'hésite pas. Il préfère  
que l'Etat s'affaiblisse et tant pis pour la conjoncture  
(Jean Christophe Schwaab)

**Le Cassis de Dijon pourrait tourner au vinaigre**  
Soudain un référendum vient exposer la fragilité des  
positions par rapport à l'Europe et au libre-échange  
(Albert Tille)

**La Suisse est bien un paradis fiscal,  
malheureusement**  
C'est l'impôt éludé à l'étranger par les capitaux placés  
dans les banques suisses qui est en cause  
(Invité: Lucien Erard)

**Le parti socialiste fait son marché**  
Quand l'Internet peut aider à faire émerger  
les revendications politiques prioritaires  
(Jean-Daniel Delley)

## Filter les petits partis, une proposition incongrue

### *Pour une élection du Conseil national respectueuse de la diversité des opinions politiques*

André Gavillet (29 juin 2009)

Observant, avec une jubilation retenue, l'effervescence que provoque sa succession, Pascal Couchepin a suggéré que soit introduit un quorum pour l'élection du Conseil national. Le but serait de limiter la prolifération des petits partis qui, grâce à la proportionnelle, décrochent quelques sièges. Lors de votes ou d'élections, quand à l'Assemblée fédérale ou au Conseil national aucune majorité claire ne se dégage, ces «*petites*» voix deviennent l'apport décisif. Donc elles peuvent se monnayer en promesses, en influence renforcée, en connivence. Le bazar, dit Couchepin. D'où le filtre électoral proposé.

#### **Contre-vérité**

Cette proposition est un déni de réalité. Car le problème pour l'élection du Conseil national n'est pas l'absence de quorum, mais l'existence d'un quorum de fait si élevé qu'il rend impossible l'application correcte de la proportionnelle. La donnée oubliée, c'est que les cantons sont la circonscription électorale. Ils se voient attribuer, sur 200, un nombre de sièges correspondant à leur

population. Mais un siège au moins leur est garanti.

Plusieurs cantons n'ont qu'un député. Il est, par la force des choses, élu au système majoritaire. Beaucoup d'autres n'élisent que trois ou quatre parlementaires, qui doivent réunir en conséquence plus de 20% des voix. Le Tribunal fédéral, appelé à juger l'application de la proportionnelle par les cantons dans une affaire argovienne (ATF 131 I 74), a estimé que les circonscriptions devaient correspondre à dix sièges au moins pour que soit reflétée la diversité des opinions. Or dix-neuf cantons (sur vingt-six) se sont vu attribuer moins de 10 sièges (DP 1750).

Il faut d'abord remettre la proportionnelle en état de fonctionner pleinement. La jurisprudence du Tribunal fédéral ne s'applique pas au niveau fédéral. Néanmoins des modèles existent qui permettraient de prendre en compte la totalité des suffrages exprimés. L'un d'eux a déjà été expérimenté et appliqué sans contestation à Zurich: il consiste à appliquer la

proportionnelle politique d'abord, au niveau global, pour ensuite seulement répartir les élus entre les circonscriptions.

Lorsque les quorums de fait auront été éliminés, on pourra alors, mais pas avant, envisager un quorum légal, par exemple de 5%, pour éviter une trop forte dispersion.

#### **Politiquement**

Les voix des petits partis n'ont en elles-mêmes que peu de poids. C'est l'absence de coordination entre les partis gouvernementaux qui en fait l'apport décisif et recherché. Et en fin de compte, leur importance reflète l'indécision des partis du centre-droit à définir leur politique à l'égard de l'UDC, auquel le match PLR - PDC va offrir l'occasion de faire donner ses gros bataillons.

On se trouve donc confronté à un double problème. L'un institutionnel, les modalités de l'élection du Conseil national, à réformer absolument; l'autre politique, comment gouverner sans concession à l'UDC.

## Réfléchir avant de légiférer

*Même protégée par la lourdeur de sa procédure législative, la Suisse n'est pas à l'abri de l'opportunisme des politiciens*

Jean-Daniel Delley (29 juin 2009)

Le profit des entreprises est à partager à parts égales entre les salariés, les actionnaires et l'investissement. L'idée avancée par Nicolas Sarkozy est simple, claire, séduisante même par l'équilibre qu'elle évoque. Des solutions de cette nature, le président-monarque de la République voisine peut en faire jaillir sans peine de sa besace législative sur tous les sujets censés préoccuper l'opinion publique.

L'expérience montre que le besoin d'occuper le terrain médiatique, la rapidité de la réaction, la conformité avec le bon sens priment tout autre considération. En particulier la question de l'opportunité d'une intervention de l'Etat ou d'une nouvelle réglementation cède le pas à l'urgence de manifester une volonté d'agir: les autorités bougent, c'est donc qu'elles prennent au sérieux votre problème. Quant à la pertinence des mesures

envisagées pour résoudre le problème en jeu, elle semble aller de soi.

Le Conseil fédéral et de manière générale les autorités helvétiques ne sont pas des émules de Lucky Luke: ils ne tirent pas l'arme législative plus vite que leur ombre. Pourtant la relative lenteur de réaction helvétique n'est pas toujours garante de la qualité des projets. Ainsi de la proposition du conseiller fédéral Couchepin d'une taxe de 30 francs par consultation médicale pour freiner l'augmentation des coûts de la santé (DP 1822). L'administration a-t-elle soigneusement analysé les effets potentiels de cette taxe? Ou a-t-elle produit dans l'urgence un calmant qui se révélera inefficace dans la durée?

Des politiques, on n'attend pas qu'ils abreuvent la presse

dominicale de toutes les idées qui leur passent par la tête. La légitimité dont ils peuvent se prévaloir implique également la responsabilité de formuler des propositions en toute connaissance de cause. A savoir des propositions préalablement passées au crible de la faisabilité, des propositions dont l'impact sur les destinataires, bénéficiaires ou assujettis, a été évalué. Officiellement, cette analyse dite prospective fait partie du processus d'élaboration des lois. Les résultats d'une récente recherche genevoise montrent que ce souci n'est encore guère présent dans l'administration. Cette analyse prospective devrait prendre place en amont déjà, au stade de l'énoncé de l'idée. De manière à ce que nos magistrats évitent les propos de Café du Commerce, galvaudant ainsi leur crédibilité au profit d'un coup de projecteur médiatique.

## Toujours la même chanson conjoncturelle

*Entre le frein à l'endettement et la relance de l'économie, le Conseil fédéral n'hésite pas. Il préfère que l'Etat s'affaiblisse et tant pis pour la conjoncture*

Jean Christophe Schwaab (28 juin 2009)

«La troisième phase du plan de relance restera dans le cadre du frein à l'endettement» annonce fièrement le Conseil fédéral, comme si le respect de cet instrument sacro-saint lui importait davantage que le

contenu des mesures anticrise, contrairement au sens commun déjà évoqué ici (DP 1829). Ce faisant, le gouvernement, loin de se montrer le bon père de famille sachant gérer son ménage en temps de récession, se borne à

poursuivre la politique désastreuse que la Suisse se fait fort d'appliquer à chaque mauvaise passe conjoncturelle.

Comme l'observe l'OCDE, la Suisse figure parmi les pays dont la politique financière a le

plus d'effets pro-cycliques, aggravant l'impact de la conjoncture au lieu de l'atténuer. Cette politique perverse repose sur le mythe de la «*destruction créatrice*»: la crise aurait le double avantage de précipiter la disparition des entreprises inefficaces et des secteurs qui ne veulent ou ne peuvent se restructurer d'une part et, d'autre part, de favoriser l'émergence d'autres entreprises, forcément plus innovantes. Or chacun sait que les récessions ont de nombreux effets ravageurs: perte de savoir-faire et de confiance chez les personnes en chômage prolongé, resserrement du crédit et donc des possibilités de financement de nouvelles entreprises, diminution des investissements dans la formation, la recherche et le développement, occupation inadéquate de postes de travail par des salariés trop inquiets pour oser changer d'emploi, relèvement du socle de chômage, augmentation des coûts de l'aide sociale, etc.

Malgré ces risques avérés, la Suisse ne manque jamais d'aggraver la récession qu'elle traverse. Dans les années nonante par exemple, le redémarrage a pris près de deux ans de retard, du fait d'une politique monétaire obnubilée par le dogme du

«*franc fort*» et de paquets de mesures d'économies se succédant à tous les niveaux de l'Etat. En outre, les baisses d'impôts accordées dans les années huitante sont venues restreindre la capacité des collectivités d'investir pour soutenir la conjoncture. Scénario aggravé dans la récession actuelle par de nouvelles concessions fiscales déjà décidées ou en préparation et aussi par l'effet des systèmes de frein à l'endettement installés à la Confédération comme dans la plupart des cantons.

A en croire leurs partisans, les freins à l'endettement permettent de prévenir une augmentation incontrôlée de la dette publique et, à terme, la mise en faillite de l'Etat. Autre visée probable, plus prosaïque: éviter que les collectivités ne voient leur notation financière réduite d'un signe «+» ou, pire encore, d'une lettre «A». En vérité, ces freins, outre qu'ils aggravent la conjoncture en empêchant l'Etat d'investir, servent un objectif politique clair, l'affaiblissement continu de l'Etat et de ses budgets. L'article 13 de la loi sur les finances de la Confédération ne laisse aucun doute à cet égard, qui exige l'équilibre des dépenses publiques sur un cycle

conjoncturel. Chaque année, un plafond de dépenses est calculé en fonction des revenus, corrigés par un facteur qui autorise les déficits en période de récession et impose des excédents en période de croissance. En clair, si les revenus diminuent, par exemple suite à un allègement de la fiscalité, les dépenses doivent diminuer elles aussi.

Si les dépenses ou les recettes effectives diffèrent des montants prévus lors de la fixation des limites autorisées par le frein à l'endettement, les sommes réelles sont affectées à un compte de compensation. A noter que la loi ne définit pas le sort des excédents, alors que la procédure en cas de situation déficitaire du compte est clairement arrêtée.

Actuellement, ce compte de compensation affiche un excédent de 8,827 milliards de francs, accumulés depuis sa remise à zéro en 2006. En toute légalité, le Conseil fédéral peut donc disposer de près de neuf milliards de francs pour soutenir l'emploi et contribuer à sortir l'économie suisse de la crise. C'est bien davantage que les quelque centaines de millions pompeusement baptisés «*plan de relance*». Mais voilà, l'Etat ferait sentir son poids au lieu de consentir à son propre affaiblissement.

## Le Cassis de Dijon pourrait tourner au vinaigre

*Soudain un référendum vient exposer la fragilité des positions par rapport à l'Europe et au libre-échange*

Albert Tille (27 juin 2009)

Le principe du Cassis de Dijon, l'enfant chéri de Doris Leuthard (DP 1713), a passé devant le Parlement. Il devra encore, très probablement, convaincre le peuple suisse. Car le très médiatique vigneron bio genevois Willy Cretegny, pourfendeur du libre-échange (DP 1724), a lancé le référendum contre la loi qui facilite l'entrée en Suisse des produits circulant librement dans les 27 pays de l'Union européenne. Le syndicat paysan Uniterre a immédiatement emboîté le pas au bouillant Genevois. Le formulaire pour la récolte des signatures est déjà téléchargeable sur son site avant même la publication du texte dans la *Feuille fédérale*.

Un populaire militant bio et un syndicat agricole presque uniquement romand ne sont pas capables à eux seuls de gagner un référendum. Mais ils ne manqueront pas d'alliés. Deux groupes parlementaires ont en effet refusé d'avaliser le Cassis de Dijon. Les Verts ne veulent pas permettre l'entrée en Suisse de produits fabriqués ou cultivés sans respecter nos strictes normes environnementales. L'UDC n'accepte pas que les entreprises européennes puissent accéder plus

facilement à notre marché sans que la Suisse obtienne de contrepartie. Argument plus inattendu, le grand parti craint, avec le Cassis de Dijon, une dangereuse baisse des prix intérieurs.

A côté des opposants déclarés, il y a les tièdes et les récemment convertis. La puissante Union Suisse des Paysans s'est ralliée au projet Leuthard après avoir obtenu deux sérieuses concessions. Le lieu de provenance d'un produit devra impérativement figurer sur l'emballage. L'Office fédéral de la santé publique devra donner son feu vert pour qu'une denrée alimentaire pénètre sur le marché suisse. Mais le monde agricole n'est pas fondamentalement rassuré. Il craint encore une concurrence accrue. L'hebdomadaire *Agri* publiait récemment ce titre révélateur: «*Le Cassis de Dijon est plus digeste pour les paysans*». De son côté, le NOMES, mouvement européen, critiquait l'alignement de la Suisse aux normes européennes sans réciprocité et sans participation à leur élaboration. Mais il ne s'oppose pas à ce premier pas qui aura au moins le mérite de faire pression sur les prix.

Derniers tièdes, et non des moindres: les consommateurs. Par son projet, Doris Leuthard entend lutter contre la vie chère, avant tout au bénéfice des consommateurs. La FRC, d'accord avec cet objectif, n'entendait pas renoncer aux normes spécifiquement suisses de protection des denrées alimentaires, comme la déclaration du pays de provenance, celle sur les œufs des poules en batterie ou la réglementation sur les OGM. Rassurées par les concessions faites à leurs demandes et (peut-être) amadouées par la promesse de Doris Leuthard d'augmenter leurs subventions fédérales, les organisations de consommateurs finissent par approuver le projet.

Les référendaires témoigneront selon leur bord de leur ardeur militante pour la protection de l'excellence suisse ou de leur hostilité non moins chaude à l'égard de l'Europe. Dans la majorité acceptante, on voit mal qui défendra vigoureusement le projet. Certainement pas l'économiesuisse, restée fort discrète sur ce dossier. Dans ces conditions, le Cassis de Dijon pourrait bien tourner au vinaigre.

## La Suisse est bien un paradis fiscal, malheureusement

*C'est l'impôt éludé à l'étranger par les capitaux placés dans les banques suisses qui est en cause*

Invité: Lucien Erard (24 juin 2009)

Curieux professeurs qui, d'après *Le Matin Dimanche* du 21 juin, affirment que la Suisse n'est pas un paradis fiscal puisqu'elle prélève des impôts, lutte efficacement contre le blanchiment d'argent sale et contrôle ses banques.

Bien sûr le citoyen suisse moyen paie ses impôts. Mais une très forte proportion des étrangers qui cachent leur fortune en Suisse le font pour éviter l'impôt sur le revenu dans leur pays au moment où ils ont été acquis. Ils sont certes imposés à la source sur les intérêts versés, conformément à l'accord avec l'Union européenne. Des *peanuts* – 653 mios CHF en 2007 –, comparés aux capitaux placés chez nous en franchise d'impôt ainsi qu'aux bénéficiaires en capitaux qui, dans tous les pays industrialisés, seraient soumis à un impôt sur les plus-values, inexistant chez nous.

Quant au blanchiment, nous sommes il est vrai efficaces depuis l'affaire Marcos, lorsqu'il s'agit de l'argent volé par des chefs d'Etat bien connus. Par contre, nous sommes presque totalement désarmés face à l'argent du crime. Certes, nous connaissons l'identité des détenteurs de capitaux, mais il est rare que ceux-ci nous fournissent un curriculum vitae sur leurs activités criminelles. Or, dans les autres pays civilisés, les administrations fiscales exigent de connaître et contrôlent, pour des raisons fiscales, la provenance des fonds déposés dans une banque, en collaboration si nécessaire avec leurs homologues étrangers. En Suisse, une banque, même avec la meilleure volonté du monde, n'a pas les moyens dont dispose une administration fiscale pour vérifier l'origine des fonds. Le secret bancaire

prive donc non seulement la Suisse, mais également ses partenaires étrangers, des seuls moyens efficaces de lutter contre le blanchiment de l'argent du crime: les contrôles fiscaux et l'échange d'informations fiscales.

Comment dès lors s'étonner que les pays, incapables de prélever l'impôt sur les revenus de leurs ressortissants et de lutter efficacement contre le blanchiment de l'argent du crime à cause de notre secret bancaire, nous mettent sous pression. Nier le problème que nous leur posons, se boucher les yeux pour gagner du temps plutôt que de préparer l'avenir, c'est précisément cette absence de stratégie que les professeurs Henri Schwamm et Philippe Braillard reprochent au Conseil fédéral.

## Le parti socialiste fait son marché

*Quand l'Internet peut aider à faire émerger les revendications politiques prioritaires*

Jean-Daniel Delley (24 juin 2009)

Le parti socialiste demande à ses membres et sympathisants de choisir parmi cinq projets celui qui devrait faire l'objet d'une initiative populaire. Pour ce faire, il investit la Toile, d'une part avec un blog sur son site Internet, d'autre part sur

Facebook.

La démarche tranche avec une pratique qui, trop souvent, a conduit le PSS à lancer ou à s'associer à des initiatives qui n'ont guère convaincu son électoral: gestation et

rédaction en petit comité, approbation par une assemblée des délégués, mais faible soutien lors de la votation populaire. Sans parler des cas où les socialistes ont peiné à récolter le nombre de signatures nécessaires. La mise

en discussion interactive par le biais de l'Internet rompt avec ce processus bureaucratique et peu transparent. Plusieurs intervenants sur le blog et Facebook s'en réjouissent.

A n'en pas douter, le débat politique s'installera durablement sur cette plateforme. Mais il faudra surmonter quelques défauts de jeunesse. En particulier la lisibilité du blog du PSS et de son espace Facebook laisse à désirer. Entre les commentaires et les commentaires des commentaires, le lecteur s'y

perd, qui peine à détecter la cohérence du débat. Certains intervenants prennent visiblement plaisir à ce mode de communication et occupent une place substantielle dans les échanges. Plus grave, le parasitage du débat par des provocations souvent hors sujet. L'interactivité montre ici ses limites; le PSS ne peut prétendre prendre le pouls de ses seuls membres et sympathisants sur des plateformes totalement libres d'accès. Et la clarté des propos souffre d'autant plus que cette liberté est grande.

Jusqu'à présent, les internautes n'ont pas fait preuve d'un grand empressement expressif: en une semaine, six commentaires en français et 47 en allemand sur le blog, un peu plus d'activité sur Facebook. Actuellement, c'est la promotion des énergies renouvelables, créatrices d'emplois, qui mène assez nettement face au salaire minimum, au congé parental, à l'exemption des primes de l'assurance maladie pour les enfants et les jeunes en formation et à la retraite après 40 ans de cotisations.